

PLAN
du
Village
De S' Affrique
Et du masage
D'en Regé



Sommaire

| | |
|--|---------|
| Le mot du maire | page 3 |
| Vie du village | page 4 |
| La page des associations | page 8 |
| Saint Afrique à la fin du 18^{ème} siècle | page 10 |
| L'année des commissions | page 12 |
| Les infos | page 16 |
| La page détente | page 19 |

La carte qui figure en couverture date de 1770 et représente le village de Saint Afrique, tel qu'il était, il y a 250 ans.

Pour tester vos capacités de repérage, nous vous proposons d'essayer de trouver l'emplacement actuel de **l'école** et de la **mairie**. Vous trouverez la réponse sur le site internet de la commune en rubrique News et Infos.

Pour plus d'informations sur les cartes qui figurent en couverture et en pages centrales, voir dans la rubrique « L'ANNEE DES COMMISSIONS » l'article de la Commission Communication.

Remerciements

Merci aux dirigeants de la MJC, de l'OSA et du club ULM pour leur participation à ce bulletin.

Chères Saint Africaines, chers Saint Africains

Plus loin dans ce bulletin, dans la rubrique « l'année des commissions », chaque adjoint vous présente les **actions** engagées cette année dans le cadre de chaque commission. Dans l'avenir, le financement de ces actions sera de plus en plus **difficile** à boucler dans un contexte de **baisse** des dotations de l'état et de **suppression** de la taxe d'habitation. La seule marge de manœuvre qui subsistera pour les communes sera la taxe foncière pour ne pas être entièrement dépendant de l'état.

De plus, les compétences des communes sont **transférées** les unes après les autres à la communauté de communes. Cette dernière devait par ailleurs reprendre la compétence assainissement à partir du 1^{er} janvier 2020. Au dernier moment, le transfert vient d'être repoussé à 2026.

Le Journal des Maires, dans son numéro de novembre, nous parle de tous ces maires, surtout de petites communes comme la nôtre, qui se sentent démunis devant toutes ces évolutions et ont choisi de ne pas se représenter.

Quel **avenir** pour nos petites communes ?

Devrons-nous **mutualiser** nos moyens ?

Mutualiser nos structures ? Les incitations sont **fortes** pour avancer dans ce sens.

Dans ce contexte incertain, vos élus continuent de mettre tout en œuvre pour avancer et développer notre commune.

Le PLUI est maintenant **terminé**. Même si nous ne pouvons être totalement satisfaits au regard de toutes nos demandes, nous reconnaissons la qualité du travail accompli. Pour ma part, je déplore le **rétrécissement** de la surface constructible.

Comme prévu au budget 2019, l'avenue du Ségala sera **entièrement refaite**. L'entreprise retenue a pris énormément de retard et nous a promis de débiter les travaux dans la première quinzaine de janvier. Monsieur MOUGARD, préfet, nous octroie une subvention de 26.856 € pour ces travaux. Des demandes de subventions ont également été faites auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Nous avons budgété le changement du petit camion benne de la commune qui est à bout de souffle et ne pourra pas passer le prochain contrôle technique. Nous avons aussi prévu de financer des WC publics pour handicapés à côté de la mairie.

Je souhaite remercier les adjoints et conseillers pour leur travail ainsi que les employés de la mairie et le personnel enseignant, les présidents de toutes les associations ainsi que tous les bénévoles. Et en particulier, merci à toi, Claudette, qui viens de décéder et qui as œuvré pendant 3 ans comme bénévole à l'école dans le cadre des NAP.

Comme tous les ans, les vœux du Maire et du conseil municipal vous seront présentés le dimanche 12 janvier 2020 à la MJC. Les nouveaux arrivants y seront les bienvenus. Je désire que ces vœux soient l'occasion de témoigner de notre solidarité, de notre fraternité, de notre volonté de combattre l'intolérance, d'oublier nos querelles stériles pour mieux vivre ensemble dans le respect d'autrui.

D'ici là, laissez-moi vous souhaiter de joyeuses fêtes et avant tout une bonne santé à toutes et tous.

Jacques MILLET, Maire

La vie du village



Décembre 2018
Pot de remerciement
aux agents de la commune



13 janvier : Vœux « audiovisuels »
aux habitants du village



Février : travaux à la station d'épuration
pour renouveler la bâche géotextile

Avril :
Renouvellement
du « piano »
et du
réfrigérateur
dans la cuisine
de la MJC

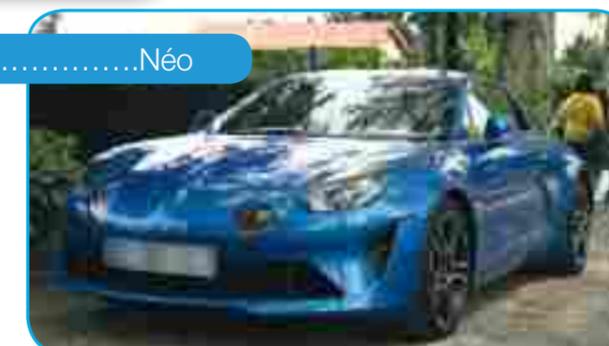


RETRO SHOW
LE 9 JUIN

La nouvelle équipe
aux manettes de la MJC
et du Rétro-Show
avec au premier rang
(3 et 4 en partant de la gauche)
Julie GOURET Présidente
et
Lucie ANDRIEU Vice Présidente



Rétro.....Néo



Rétro.....Néo



Musique et danse occitanes...

La vie du village

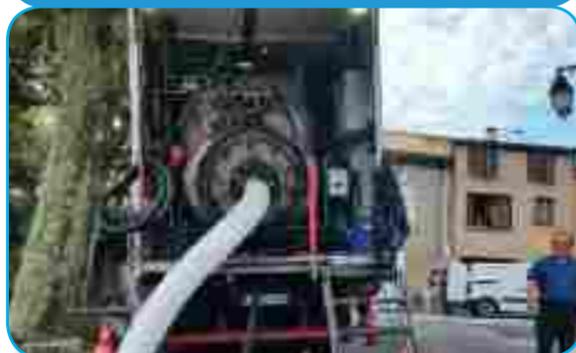
CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Juillet : Départ de Marion OUVETTE qui quitte l'équipe scolaire .
Remerciements de Monsieur le Maire à une agent très appréciée



Juillet : robot tailleur de racines.
Passage obligatoire dans les égouts avant leur chemisage



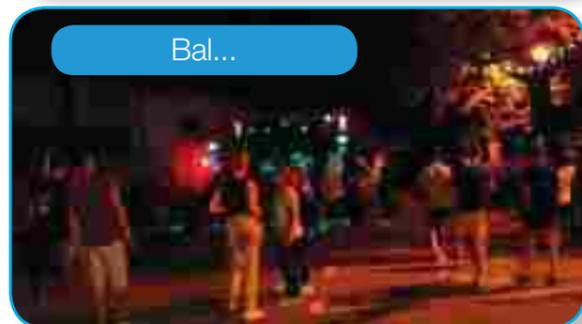
Septembre : travaux de chemisage des égouts du centre bourg

SEPTEMBRE : FÊTE VOTIVE

Réception en mairie pour lancer la fête en présence de notre député et de notre sénateur



Fabounade...



Bal...



Feu d'artifice...



Cortège en marche de l'école au Monument aux morts



Discours de Monsieur le Maire



Nos enfants chantant la Marseillaise



REPAS DES AÎNÉS DU 17 NOVEMBRE



Déco des tables...

Un duo d'animateurs au top



Et on fait tourner les serviettes...



La page des associations



La MJC fait le bilan de l'année 2019.

Nous souhaitons remercier chaleureusement tous les bénévoles qui nous ont apporté leur aide précieuse cette année lors des différentes manifestations. Nous remercions également la municipalité et les services municipaux pour leur engagement à nos côtés.

La MJC de Saint Affrique compte plus de 150 familles adhérentes. C'est grâce à votre participation que nous pouvons organiser l'ensemble des activités et des animations durant l'année. Les activités hebdomadaires que nous avons proposées en 2018/2019 ont été pratiquées par plus de 60 personnes.

Nous tenons à remercier Véronique FABRE et Jean-Marie SEGUIER pour leur investissement, nous permettant de proposer l'activité randonnée durant quelques années.

La MJC se veut être force de proposition pour organiser des manifestations culturelles mais aussi à thème pour tous les âges.

Cela comprend Noël qui ravit les enfants de notre village, le repas traditionnel de l'aligot, le loto, le Saint Aff Rétro Show, qui connaît toujours un franc succès.

A cela s'ajoute bien évidemment la fête annuelle, lors de laquelle les Jeunes Agriculteurs du Tarn nous ont fait le plaisir de servir leurs Festi Burger, burgers préparés à base d'ingrédients locaux uniquement, pour un succès garanti !

Toutes ces manifestations sont organisées pour animer et créer du lien entre les habitants de notre cher village. Vous pouvez compter sur un conseil d'administration toujours plus jeune, dynamique, constitué de 21 personnes, dont certaines nous ont tout récemment rejoints, pour vous proposer encore cette année des manifestations durant lesquelles nous vous invitons à participer afin de partager des moments d'échange et de convivialité.

Tout au long de l'année à venir, vous pourrez vous informer de nos actualités sur le site internet

www.mjc-saint-affrique-les-montagnes.fr, ou sur 

Nous vous souhaitons, au nom du conseil, une excellente année 2020 !

Julie GOURET, Présidente et Lucie ANDRIEU, Vice-présidente



Sur la saison 2018/2019, l'Olympique Saint Affrique finissait sur le podium avec une belle troisième place du championnat de Division 1 Ufolep. Sportivement, nous espérons continuer sur notre lancée pour cette saison en championnat (actuellement nous avons 1 victoire, 2 matchs nuls et 1 défaite) et faire un beau parcours en coupe.

Avec 4 nouveaux joueurs, le club compte 16 joueurs dont 10 joueurs natifs du village. Tous les jeunes de plus de 15 ans de tous niveaux souhaitant venir pratiquer le foot dans une bonne ambiance sont les bienvenues.

Courant le mois de Novembre, le traditionnel calendrier du foot sera proposé au village. Vous y trouverez le calendrier des matchs afin de venir nous soutenir le dimanche matin. Vous pouvez aussi connaître l'actualité du club sur notre page Facebook.

Le bureau et les joueurs vous souhaitent tous nos meilleurs vœux pour cette fin d'année.

Pierre CARREL - Président de l'O.S.A.



On ne vole pas tous les week-ends au club ULM !

En effet, deux samedis par an, dits "journée nettoyage / bricolage" tous les membres s'affairent à maintenir le site en bon état.

Chacun se pose à un atelier préférentiel, soit espace vert, soit dans l'artisanat du bâtiment, il y en a pour tous ! Bien sûr, on n'oublie pas nos cuistots indissociables, Nathalie et Christophe, nous préparant des repas à thème toujours aussi succulents.

L'association (loi 1901) club ULM de la montagne noire est propriétaire de son infrastructure et de sa piste d'envol. Depuis près de trente ans, son équilibre financier, la gestion du bâti et du terrain, n'est obtenu que par l'action bénévole de ses membres. Autonome, sans aucun financement public, le club n'a évolué que par la bonne volonté et la passion de la discipline aérienne Ultra Légère.

Fixé sur un terrain agricole, pour partie en zone dite "inondable", tout est fait dans le bon sens du respect de l'endroit.

Le Club ULM du village de St Affrique est un aérodrome de campagne avec un esprit familial !



Pascal BERTHE - Président du Club ULM



Carte ancienne de Saint Affrique les Montagnes (vers 1770, soit à la fin du règne de Louis XV)

Partie d'une carte intitulée « CARTE depuis le Pont de Navès sur la rivière de thorét jusques au lieu de Dourgne sur laquelle on doit Tracer l'emplacement du nouveau chemin » retrouvée aux archives départementales à Albi

- ① Grâce à cette courbe de niveau, on se rend compte que le village occupait une position dominante au bord d'un plateau, plus facile à défendre en cas d'attaque.
- ② La route de Castres traversait alors le village par la route de l'Enclos, la rue de Plaisance et l'impasse des Métairies. Le contournement de la Borio Grande et du village est arrivé plus tard.
- ③ Le Bernazobre divaguait dans la plaine qui était marécageuse. Elle a par la suite été drainée et le cours de la rivière a été « redressé ». Le Bernazobre tire son nom de l'aulne (« bernhe » en occitan) qui se plaît en zone humide.
- ④ Le carrefour de la Pierre Plantée était déjà là.
- ⑤ La chapelle de Notre Dame de Soliès détruite à la Révolution. Dans des temps plus reculés, elle était entourée d'un hameau détruit pour cause d'hérésie (protestants ? cathares ?)
- ⑥ Le Château (plan en L) propriété à l'époque de la carte du Sieur Achille Auguste de SUC de SAINT-AFFRIQUE, seigneur de Saint-Affrique-les-Montagnes, né en 1684, décédé en 1774.
- ⑦ Le pré de Napoléon, ainsi nommé après le passage des armées napoléoniennes sur le chemin voisin, dans les années 1810, soit 40 ans après la réalisation de la carte.
- ⑧ La Croix du Siala, actuel rond-point à proximité du terrain de foot.
- ⑨ Installée quelques centaines de mètres plus en amont sur le bord du Perche et baptisée La Roc, la Borio Novo a « déménagé » pour cause de puits à sec. D'où son nom de Borio Novo (« Métairie Neuve » en occitan)

L'année des commissions

COMMISSION FINANCES

Comme vous le savez certainement, la taxe d'habitation est en cours de **disparition totale** d'ici 2023. Pour la commune de Saint Affrique, cela a représenté **74.000** euros de recettes en 2018. Cette somme permet aujourd'hui de couvrir plus de **la moitié des salaires** du personnel communal.

Pour compenser sa disparition, l'état a décidé de reverser aux communes **la part départementale** de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Dans l'avenir, en cas de besoin, la seule possibilité pour une commune d'augmenter ses recettes sera d'agir sur le taux de la taxe foncière.

BUDGET 2018

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



Tous les ans, le Ministère des Finances compile la comptabilité de toutes les communes pour fournir à chacun **des éléments de comparaison**. Dans les entreprises, cela porte le doux nom de « benchmark ». Il est évident que comparer les chiffres de villes comme Toulouse ou Castres à ceux de notre village n'a pas de sens. Le Ministère range donc chaque commune dans une « strate » nationale en fonction de sa population. Nous sommes « rangés » dans la strate des communes de 500 à 2000 habitants. Les chiffres de notre commune pour 2018 sont donc les suivants :

| Chiffres clés | En milliers d'euros | Euros par habitant | Moyenne de la strate en euros par habitant |
|--|---------------------|--------------------|--|
| TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A | 445 | 557 | 792 |
| TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B | 329 | 412 | 646 |
| RESULTAT COMPTABLE (A - B = R) | 117 | 147 | 147 |
| TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C | 49 | 61 | 351 |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D | 136 | 171 | 388 |
| Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E | 88 | 110 | 6 |
| Capacité d'autofinancement brute = CAF | 117 | 147 | 156 |
| Encours de la Dette au 31/12/2018 | 307 | 384 | 618 |
| FONDS DE ROULEMENT | 364 | 456 | 440 |

COMMISSION TRAVAUX

Comme tous les ans, les premiers jours sans pluie de cette année ont été consacrés à **l'entretien** de la station d'épuration. Cela consiste à couper puis enlever les roseaux. Cette année, nous avons dû en supplément **changer** la bâche d'étanchéité qui fait le tour des trois bassins. A notre demande, les employés de mairie de Viviers sont venus nous donner un coup de main. En effet, en supplément des eaux usées de Saint Affrique, nous retraits également celles du hameau des Bels, commune de Viviers.

Nous avons ensuite entrepris **la restauration** des égouts du bourg qui ont été réalisés pour l'essentiel dans les années 60. Nous avons choisi une technologie innovante : **le chemisage**. Cette technique consiste à retourner une chaussette imbibée de résine dans le conduit ancien, préalablement nettoyé, puis à cuire ladite chaussette à la vapeur. Cette technique permet de refaire l'étanchéité à moindre coût sans ouvrir la chaussée.

Vous pouvez découvrir le chemisage des égouts en **action** à Saint Affrique les Montagnes dans une **vidéo** Youtube grâce à ce QR code :

(Le code QR est lisible à partir d'un téléphone portable. Un programme doit-être téléchargé puis installé sur le mobile, ensuite il suffit de prendre en photo le code pour voir son contenu.)



L'avenue du Ségala doit être rénovée, avec création de trottoirs, pose d'un enrobé à chaud sur la chaussée et enfouissement de certains réseaux aériens. Le chantier devait débuter le 4 novembre. L'entreprise de travaux publics, qui s'y était engagée par écrit, nous a pourtant fait faux bond.

Après une nouvelle réunion avec le bureau d'études et l'entreprise, une nouvelle période de travaux a été définie. Nous avons souhaité éviter la période des fêtes.

En conséquence, les travaux débuteront en **première quinzaine de janvier** pour se terminer début mars.



COMMISSION SOCIALE

Pendant la canicule, les membres de la commission sociale sont passés chez les personnes seules ou malades. Cette action s'est déroulée tout l'été par des visites à domicile pour leur rappeler de bien s'hydrater et de vérifier que tout allait bien. Des bouteilles d'eau leur ont été offertes. N'oublions pas nos voisins malades ou seuls, le fait de leur rendre une petite visite pour voir si tout va bien, c'est aussi de la solidarité.

Je remercie tous les membres de la commission sociale pour leur engagement et le temps consacré à nos aînés.

Je n'oublie pas les plus jeunes, ils vont aussi bénéficier d'une aide à travers l'association des parents d'élèves.

La commission sociale reste à l'écoute de toutes les propositions que vous pourrez lui apporter.

L'année des commissions

COMMISSION SCOLAIRE

Pour cette rentrée scolaire nous avons apporté de la **nouveauté** dans l'équipement numérique de l'école. Les ordinateurs étaient devenus obsolètes, voire inutilisables pour certains. Nous avons équipé le tableau numérique existant avec **15 tablettes**. Les 2 autres classes n'ont pas été oubliées, elles sont maintenant équipées d'un écran mural avec un **rétroprojecteur**, le tout piloté par un PC portable pour chaque classe.

La prospective sur l'évolution démographique est un sujet complexe, en 2014 nous étions dans l'interrogation de l'ouverture d'une 4ème classe.

Les effectifs pour l'année scolaire 2019/2020 est de 63 élèves. Le prévisionnel pour la rentrée 2020/2021 annonce une fragilité stabilisée. Par contre pour la rentrée 2021/2022 les effectifs sont en **chute très sévère**.

Il est à noter que les effectifs municipaux affectés à l'école ont peu ou prou évolué.

Afin de respecter la maîtrise du budget, il est impératif d'avoir une réflexion sur la méthodologie et l'organisation afin de faire concorder les effectifs en adéquation avec les besoins réels. Il est impératif d'être vigilant au recrutement afin de ne pas créer des postes titulaires en sureffectif.



Les élèves sur leurs tablettes



COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES

La route de la Lande ... Eh oui, le feuilleton continue !

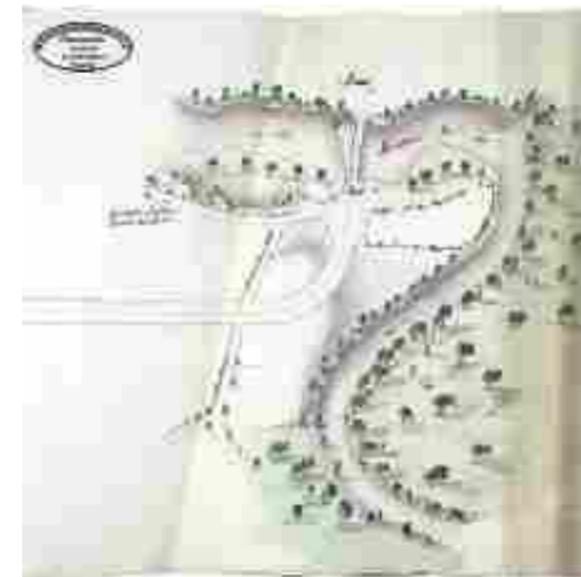
Dans le bulletin de l'année dernière, nous vous faisons part de la concertation engagée avec les services techniques de la CSSA (Communauté des Communes de Sort et Agout) afin de trouver la meilleure solution technique et financière pour la restauration de cette route et sa réouverture aux riverains.

Car cette route est **COMMUNAUTAIRE**, même si la CCSSA a laissé notre commune se défendre seule, juridiquement et financièrement, tout au long des différentes juridictions (Première Instance, Cour d'Appel, Cour de Cassation, etc...)

Nous espérons que la CCSSA fera face à ses **responsabilités** matérialisées par sa **compétence** « voirie intercommunale ».

A défaut nous actionnerons les **voies de recours** pour obtenir la réparation de cette route de liaison entre Saint Affrique les Montagnes et Labruguière.

COMMISSION COMMUNICATION ANIMATION



C'est au hasard d'une recherche sur internet qu'est apparu un bout de carte. Pour pousser les investigations un peu plus loin, une visite aux archives départementales à Albi était indispensable. Nous en sommes sortis avec la carte qui figure en couverture et celle dont une partie s'étale sur les pages centrales de ce bulletin.

Outre leur côté esthétique indéniable (il y a longtemps qu'on ne dessine plus les cartes à la main), elles sont un témoignage historique de l'état de notre village à la fin de l'ancien régime, juste avant la Révolution.

La première carte, celle qui figure en couverture est un **relevé cadastral** réalisé vers 1770 avec les numéros de parcelle et les noms des propriétaires de l'époque.

La seconde, qui figure en pages centrales, est une **partie** d'une carte qui a été commandée par l'évêque de Lavaur. En effet, à l'époque de sa réalisation, également vers 1770, Saint Affrique faisait partie de **l'évêché de Lavaur** qui s'étalait tout en longueur, de Giroussens jusqu'à Albine. Sa limite nord était le **Thoré** puis **l'Agoût** et il englobait **Revel** au sud. Le projet de l'évêque était alors de joindre Castres à Revel par une route plus directe et donc plus courte qui est devenue l'actuelle **D 85**. Il a donc fait réaliser une carte détaillée de la géographie du secteur de Castres à Revel, avec cours d'eau, routes, chemins, dénivelés, habitations, bois et forêts afin d'établir le tracé de la future route qui emprunterait pour partie des chemins déjà réalisés et pour partie des voies nouvelles. Ce projet a bien vu le jour et les tronçons de nouvelle route ont bien été réalisés, mais quand et comment, cela reste à établir.

En attendant, nous avons fait réaliser une reproduction de cette carte au **complet** (1 mètre 70 de long et 53 cm de large) que vous pouvez venir admirer en mairie. Vous vous rendrez compte qu'à l'époque, le chemin pour se rendre à Castres ou à Dourgne faisait quelques tours et détours et ne ressemblait que de loin à celui que nous connaissons aujourd'hui.

Le « Chèque Energie » : Comment ça marche ?

Depuis 2 ans, l'Etat a mis en place le « Chèque Energie » afin de lutter contre la précarité énergétique et essayer d'améliorer durablement les conditions de vie des populations les plus fragiles.

Ce dispositif, qui a remplacé les tarifs sociaux de l'énergie, concerne aujourd'hui plus de 5 millions de ménages en France, recevant chaque printemps à leur domicile un courrier postal contenant un chèque accom-



pagné d'attestations de protections complémentaires.

Fourniture d'énergie et travaux de rénovation énergétique

D'un montant variant de 48 à 277 euros, fixé à partir de la déclaration annuelle de revenus du ménage (revenu fiscal de référence et composition du foyer), le « Chèque Energie » peut être **utilisé jusqu'au 31 mars** de l'année suivant sa réception **pour régler des factures d'énergie telles que l'électricité, le gaz naturel, le fioul, le GPL, le bois, la biomasse...**

De même, ce chèque peut être utilisé pour financer certains travaux de rénovation énergétique. Dans ce cas de figure bien spécial, la durée de validité du chèque peut être augmentée de deux années afin de pouvoir cumuler les montants de plusieurs chèques pour réaliser des opérations plus onéreuses (voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr : « convertir mon chèque-énergie en chèque-travaux »).

Pour le paiement des factures d'énergie, le chèque doit être remis annuellement au fournisseur d'électricité ou de gaz (EDF et autres fournisseurs sur le marché de l'énergie).

Il existe par ailleurs une possibilité de pré-affecter le chèque au fournisseur (voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr)

Les attestations de protections complémentaires

Deux attestations (« électricité » et « gaz ») accompagnent l'envoi du chèque aux ménages bénéficiaires du dispositif. Ces documents sont utiles pour se déclarer auprès de son fournisseur d'électricité ou de gaz naturel **lorsque le « Chèque Energie » n'a pas été utilisé pour régler des factures auprès d'eux.** Par exemple, un foyer possédant un contrat électricité et un contrat gaz chez deux fournisseurs différents ou un foyer ayant utilisé son « Chèque Energie » pour la fourniture de fioul ou de bois...

La réception d'une attestation ou d'un « Chèque Energie » par un fournisseur active des dispositions protectrices complémentaires pour l'utilisateur telles que l'absence de réduction de puissance en hiver, la gratuité des mises en service, des procédures « impayés » plus souples...

De même que pour le « Chèque Energie », les attestations peuvent être pré-affectées au fournisseur d'électricité ou de gaz naturel par le biais d'une demande en ligne.

Informations complémentaires

Toutes les démarches concernant le « Chèque-Energie » (réception du chèque et des attestations, procédures de paiement, affectations, déclaration de vol et de perte...) peuvent être réalisées en ligne. Un annuaire local des professionnels acceptant le Chèque-Energie est également disponible sur le site internet pour les bénéficiaires souhaitant utiliser leur chèque pour régler les factures de fioul, de GPL ou de bois.

Vous pouvez vous informer auprès de la mairie de votre commune si vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif « Chèque-Energie ».

Site d'information : www.chequeenergie.gouv.fr Numéro vert (gratuit) : 0 805 204 805

Nouvelle victoire pour Marie-Alice

L'an dernier, nous avons laissé Marie-Alice SIMEONI et sa troupe après leur première place au festival Equestria, à Tarbes, en juillet. Cette année, c'est au Saintes Maries de la Mer qu'elle décroche la victoire ! Jugée par des professionnels internationaux du spectacle équestre comme Zoher et Lorenzo.

Dans la troupe, si le poney Bolyde et le lama Kuzco sont toujours là, le chien Té fou a remplacé Morpa. Cette victoire lui permettra de participer en juillet 2020 au spectacle professionnel aux



arènes des Saintes Maries de la Mer.

« Il m'aura fallu trois années consécutives pour parvenir à atteindre la première place. » confie Marie-Alice. « La première année nous ne sommes pas allés en finale et la deuxième année, nous avons atteint la finale mais sans podium. Patience, détermination et persévérance ont été la clé pour cette 3ème année. Je voulais abso-

lument gagner ce concours depuis plusieurs années, dans ce lieu fabuleux, entourée de gens formidables, à quelques pas de la mer."

Rappel sur le recensement et la JDC

Dans ce même bulletin, il y a 2 ans, nous vous avons proposé un article sur le recensement. Devant l'ignorance souvent constatée sur le sujet, il nous a paru important de faire un rappel.

Tout(e) jeune Français(e) **doit** se faire recenser auprès de sa mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de son anniversaire pour être convoqué à la **journée défense et citoyenneté (JDC)**. Depuis fin 1998, chaque année, ce sont environ 800 000 jeunes gens qui sont ainsi convoqués sur plus de 250 sites en Métropole et Outre-Mer.

Le jour de votre JDC, vous devez obligatoirement présenter une pièce officielle d'identité avec photographie (carte nationale d'identité ou passeport).

Si vous ne vous présentez pas le jour de la JDC, **aucun certificat de participation** ne vous sera délivré. Le certificat est **obligatoire** pour passer des examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (**permis de conduire, baccalauréat, CAP, etc...**).

Vous pouvez obtenir toutes les informations sur : www.majdc.fr



COLORIAGE

Du coloriage pour les plus jeunes



© cestquoicebruit.com

Ce numéro a été tiré en **360 exemplaires**

Directeur de la publication : Jacques MILLET

Rédacteur en chef : Jean-Dominique PUJOL

Rédaction : l'équipe municipale

Impression : IMPACT - Saint Affrique les Montagnes

Ne pas jeter sur la voie publique